

La naissance contre la mort

Le don de sang de cordon ombilical est désormais pratiqué à la clinique Sainte-Marthe de Dijon. Les femmes enceintes sont encouragées à y participer.

Initiée en France à la fin des années 80, la greffe de sang de cordon est devenue depuis 2004 une véritable alternative thérapeutique à la greffe de moelle. Elle permet de traiter les cancers du sang (leucémies, lymphomes, des maladies auto-immunes, certaines maladies génétiques et maladies hématologiques avec destruction de la moelle). Depuis lors, le nombre de greffes allogéniques (le donneur et le receveur sont deux personnes distinctes) est en très nette augmentation.

Après les maternités de Belfort et de Besançon et la polyclinique de Besançon, c'est au tour de la clinique Sainte-Marthe de Dijon de se mobiliser. L'Etablissement français du sang Bourgogne-Franche-Comté (EFS) pourra ainsi enrichir sa banque de sang de cordon, la plus importante de France (plus de 4 000 dons stockés), des prélèvements issus de la clinique dijonnaise. Avec 2 300 accouchements annuels en 2009, 70 praticiens libéraux, 12 gynécologues obstétriciens et une équipe de 40 sages-femmes, la clinique Sainte-Marthe (Générale de Santé) est désormais en mesure de promouvoir le don anonyme et gratuit. A ce jour, en

France, près de 170 sages-femmes et obstétriciens ont été spécialement formés pour collecter le sang de cordon au sein de six maternités (14 000 naissances annuelles).

EN CHIFFRES 30 000 Le nombre de greffons de sang de cordon validés d'ici 2013. Ce chiffre est fixé comme objectif par la France. **79 %** Le pourcentage de personnes en âge de procréer qui se déclarent prêtes à faire don du sang de cordon en France. (Source : étude Opinion Way). Ces collectes n'ont rien à voir avec celles organisées par des banques "privées". Ces dernières proposent de ne plus offrir généreusement ce sang à la collectivité, mais de le garder - à ses frais durant plusieurs décennies - en pariant qu'il y a là un capital biologique précieux à même d'être utilisé par l'enfant ou par des membres proches de la famille en cas de pépin.

Objet de nombreuses campagnes publicitaires, ces banques rencontrent un succès croissant dans les pays où elles sont autorisées. En France, les autorités médicales y sont farouchement opposées.

L'EXPERT DR POUTHIER Ingénierie

cellulaire et tissulaire «**Aucun risque** » «Il s'agit de prélever le sang du cordon juste après la naissance du bébé. Ce geste, effectué après la coupure du cordon, ne présente aucun risque pour la mère et le bébé. On demande simplement à la mère (qui a auparavant donné son accord) de revenir deux mois après l'accouchement pour faire une prise de sang afin de vérifier qu'elle n'est pas porteuse d'une maladie. Le bébé n'a aucune prise de sang. Les cellules contenues dans le sang du cordon sont immatures. Ce sont les mêmes que celles de la moelle épinière, mais en moindre quantité. C'est pour cette raison que nous greffons parfois le sang de deux cordons à un même patient. L'avantage, par rapport à la moelle, c'est qu'il n'y a pas de problèmes de compatibilité. Ces dons allogéniques sont gratuits et anonymes. »